

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 20

Représentés : 11

Absents : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Patricia CHMARA), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : M. Thierry SEVES

N°2022/12/13/10 – Autorisation de signer un avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux AMENAGEMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération n°2022/05/31/04 du 31 mai 2022, autorisant le Président à signer les lots n°1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement d'équipements sportifs extérieurs,

Vu la délibération n°2022/09/27/11 du 27 septembre 2022, autorisant le Président à signer un avenant n°1 au lot n°1 (tranche ferme, création d'une piste d'athlétisme à St-Didier-sur-Chalarnonne).

M. le Président propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant au lot n° 2 du marché de travaux d'aménagement d'équipements sportifs, relatif à l'aménagement d'un skate park en béton situé sur la commune de St Didier s/Chalarnonne,

Cet avenant est nécessaire afin d'adapter les travaux initiaux d'aménagements au regard de l'évolution du chantier sur le skate park de Saint-Didier-sur-Chalarnonne, correspondant à l'exécution de la tranche ferme du lot n°2.

Les modifications sont essentiellement liées à la décision de réaliser l'ensemble du projet hors sol, avec un ajustement des quantités sur les travaux de terrassement et une moindre végétalisation de l'espace.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la tranche ferme du lot n°2 du marché de travaux :

Lot n°	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant initial H.T.	Montant H.T. avenant n°1	NOUVEAU MONTANT H.T.	% d'écart
2	AMENAGEMENT D'UN SKATE-PARK EN BETON SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARNONNE	FTPC	Tranche ferme	102 000,00 €	3 513,26 €	105 513,26 €	+ 3,44%

PRECISE que le montant global du marché de travaux pour les 2 lots (tranches fermes, comprenant la création d'une piste d'athlétisme à St-Didier-sur-Chalaronne) est ainsi porté à 612 530,09 € HT (soit 735 036,11 € TTC), soit une diminution de -1,08% par rapport au montant global initial.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 13 décembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX